

Numéro d'ordre : 13

<u>Professeur</u>	<u>Structure</u>
Identité : M Professeur : d'histoire - géographie Etablissement : Collège	Archives Départementales du Gard 365 rue du Forez 30000 Nîmes

Dans une démarche contractuelle, les services éducatifs associent des personnels de l'État, des collectivités territoriales, le secteur associatif ou tout autre partenaire culturel local. Dans ce cadre, les personnels enseignants en mission auprès des services éducatifs accompagnent les professeurs dans la réalisation de leurs projets pédagogiques et jouent un rôle essentiel dans le développement de l'éducation artistique et culturelle. En outre, ils contribuent, par l'apport d'une réflexion d'ordre pédagogique, à l'enrichissement du projet éducatif de l'institution culturelle auprès de laquelle ils exercent leur mission.

M est, à partir du **1^{er} septembre 2019**, chargée des missions suivantes, pour lesquelles elle percevra **3 Indemnités pour Missions Particulières (IMP) annuelles, correspondant à 6 heures de travail effectif par semaine avec la structure**, en complément du service effectué dans l'établissement scolaire ou l'école, pour l'année scolaire 2019 - 2020 :

La mission des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles se décline selon quatre orientations principales :

1. Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves. Les personnels enseignants utilisent pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, sites disciplinaires des inspections académiques), interviennent directement auprès des établissements et favorisent l'usage de FOLIOS.
2. Concevoir et mettre en place un programme d'activités culturelles adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif. Cette orientation repose sur :
 - le conseil aux enseignants ;
 - une contribution à la préparation de l'accueil des élèves ;
 - l'accompagnement des dispositifs du programme d'éducation artistique et culturelle.
3. Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités.
4. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

Dans le cadre de sa mission au sein du Service Educatif, l'intéressée est nommée par le recteur de l'Académie de Montpellier et placée sous l'autorité du responsable de l'institution culturelle et sous la responsabilité administrative de la DAAC ; la responsabilité pédagogique incombe aux corps d'inspection pédagogique.

Le professeur missionné établit un bilan annuel d'activités à compléter en ligne pour le **30 juin 2020** et à faire viser par le responsable de la structure. (Cf un exemplaire au format pdf du formulaire bilan est transmis pour information uniquement).

Ce bilan comporte une analyse chiffrée de la fréquentation de la structure et met en perspective l'ensemble des actions conduites au sein du Service Educatif.

Les activités conduites par le professeur exerçant sa mission au sein du service éducatif peuvent être évaluées et prises en compte dans le cadre de son parcours professionnel. Il est recommandé au professeur missionné de mettre à jour son profil sur son espace personnel dans I-prof.

La DAAC utilise exclusivement l'adresse électronique académique pour communiquer avec le professeur missionné (M@ac-montpellier.fr) ; il est demandé à l'enseignant de rendre cette adresse active, de la consulter régulièrement et de l'utiliser systématiquement pour l'envoi de ses courriels professionnels.

La reconduite de la mission est soumise à examen lors de la commission partenariale annuelle entre le Rectorat et la DRAC.


A Nîmes..... le 24.09.2019

Signature du professeur missionné :



Signature du responsable de la structure culturelle :

Pour le Président et par délégation,
La directrice des Archives départementales
du Gard


Pascale BUGAT

Pour la Rectrice et par délégation
Le Délégué aux arts et à la culture
Stéphane FRANÇOIS
Montpellier, le 20-sept.-19

